

Bénéficiaire du RSA ou de la Prime d'activité ?

La façon de déclarer vos ressources a changé :
inscrivez le **montant net social** !



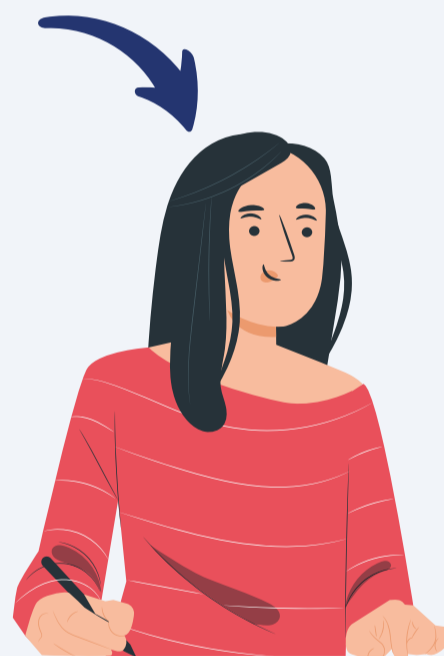
Bénéficiaire du RSA ou de la Prime d'activité ?

La façon de déclarer vos ressources a changé :
inscrivez le **montant net social** !



1

J'identifie mon **montant net social** inscrit sur mon bulletin de paie et/ou sur mon relevé de prestations



2

Je reporte mon montant dans ma déclaration



3

C'est déclaré !

Je continue à déclarer toutes mes ressources (pension alimentaire, retraite, rente, etc)

